

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 janvier 2017**

OBJET

**10 – CESSIION DE LA BANDE D'ACCES RUE DE LA MAIRIE -
PARCELLE AS N°137P**

N° 2017-01-10

NOMENCLATURE : 3/2/1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize janvier 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Catherine CADOU

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Magali LEMASSON

Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absents : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir...5
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu la délibération n°2016-10-08 en date du 3 octobre 2016 approuvant le déclassement de la parcelle AS n°137p,

Vu l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 4 octobre 2016,

Vu la délibération n°2016-06-07 en date du 6 juin 2016 désignant Mme Catherine CADOU pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par M. le Maire en la forme administrative,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 11 janvier 2017,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE10-
DE
Date de télétransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017

Est exposé ce qui suit :

Suite au remaniement cadastral qui a été réalisé sur le bourg en 2015, les propriétaires de la parcelle cadastrée section AS n°135 ont demandé à acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AS n°137, propriété communale, afin de faire correspondre les limites cadastrales à la situation réelle du terrain. En effet, un muret et un grillage implantés à environ 2 mètres de la limite cadastrale délimitent l'emprise demandée en acquisition.

Cette emprise située au 3 rue de la Mairie est en fait affectée à un usage d'accès privé et ne présente pas d'intérêt public.

Il est donc proposé de régulariser la situation en cédant à titre gratuit aux propriétaires de la parcelle AS n°135 la parcelle AS n°137p pour une contenance totale de 50 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour, décide :

- **D'APPROUVER la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AS n°137p d'une contenance totale de 50 m² ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;**
- **D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1^{ère} Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune.**

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170123-2017-01-23-DE10-
DE
Date de télétransmission : 25/01/2017
Date de réception préfecture : 25/01/2017